

Dernière mise à jour: juillet 2023



CCPPNU

Caisse commune des
pensions du personnel
des Nations Unies

La Caisse en bref

2023

Table des matières

Aperçu général	02
Aperçu des états financiers de la Caisse 2022	05
Questions actuarielles et gestion actif-passif	06
Organisations membres	08
Statuts et Règlements	10
Gouvernance	11
Participation et prestations	18
La stratégie C.A.R.E.	20
Investissements	22
Budget administratif	26
Dates-clés	28

Aperçu général

La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies - également connue sous son acronyme **UNJSPF** en anglais ou **CCPPNU** en français - a été créée en 1949 par l'Assemblée générale des Nations Unies pour fournir des prestations de retraite, de décès, d'invalidité et autres prestations connexes au personnel de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations affiliées à la Caisse.

La Caisse comprend 25 organisations membres. Au 31 décembre 2021, la Caisse comptait 143 612 participants et 83 988 retraités et bénéficiaires.

Les Statuts de la Caisse et le Système d'ajustement des pensions sont approuvés par l'Assemblée générale et le Comité mixte approuve le Règlement administratif et le Règlement intérieur de la Caisse. La Caisse est administrée par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, l'Administratrice des pensions, un comité des pen-

sions du personnel pour chaque organisation membre et un secrétariat pour chacun de ces comités.

Les investissements sont gérés par le Bureau de la gestion des investissements (BGI), qui rend compte au Secrétaire général des Nations Unies par l'intermédiaire de son Représentant pour l'investissement des actifs de la Caisse. Le poste de Secrétaire du Comité mixte a été créé par l'Assemblée générale en 2018 et rend compte au Comité mixte.

La Caisse a des bureaux à New York (États-Unis) et à Genève (Suisse) et deux bureaux de liaison, un à Nairobi (Kenya) et un à Bangkok (Thaïlande).

Chiffres clés

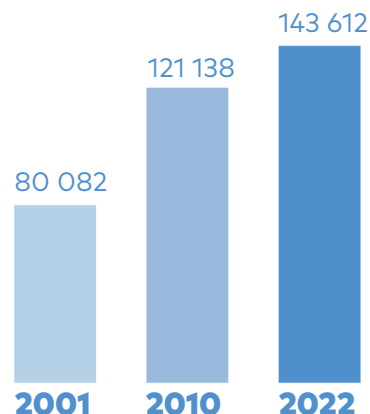
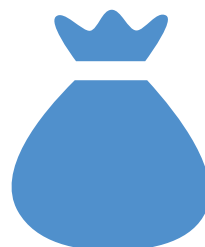
au 31 décembre 2022

NOMBRE DE PARTICIPANTS

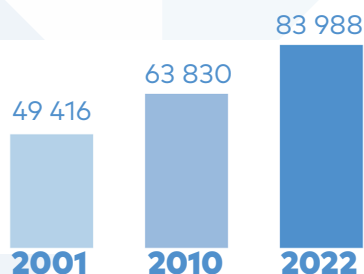
143 612

PARTICIPANTS ACTIFS

US\$3,121 milliards
(total des contributions
employés and employeurs)



NOMBRE D'ATTRIBUTIONS DE PRESTATIONS PÉRIODIQUES



LE CAISSE VERSE

83 988

PRESTATIONS PÉRIODIQUES

US\$3,128 milliards



en 2022

93,3 %

DES CAS DE DROITS À PRESTATIONS
INITIAUX SONT TRAITÉS DANS LES 15
JOURS OUVRABLES

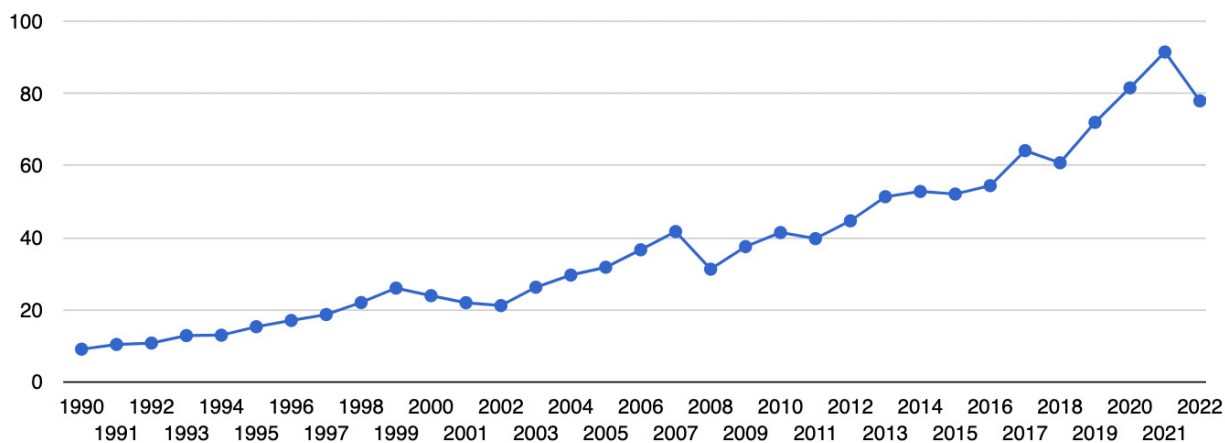


Valeur des actifs

au 31 décembre 2022

USD 77,93 MILLARDS

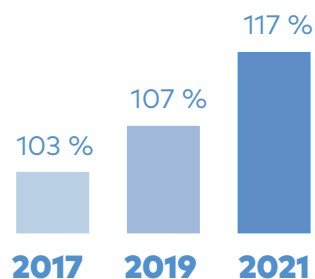
(milliards de dollars américains)



117 %

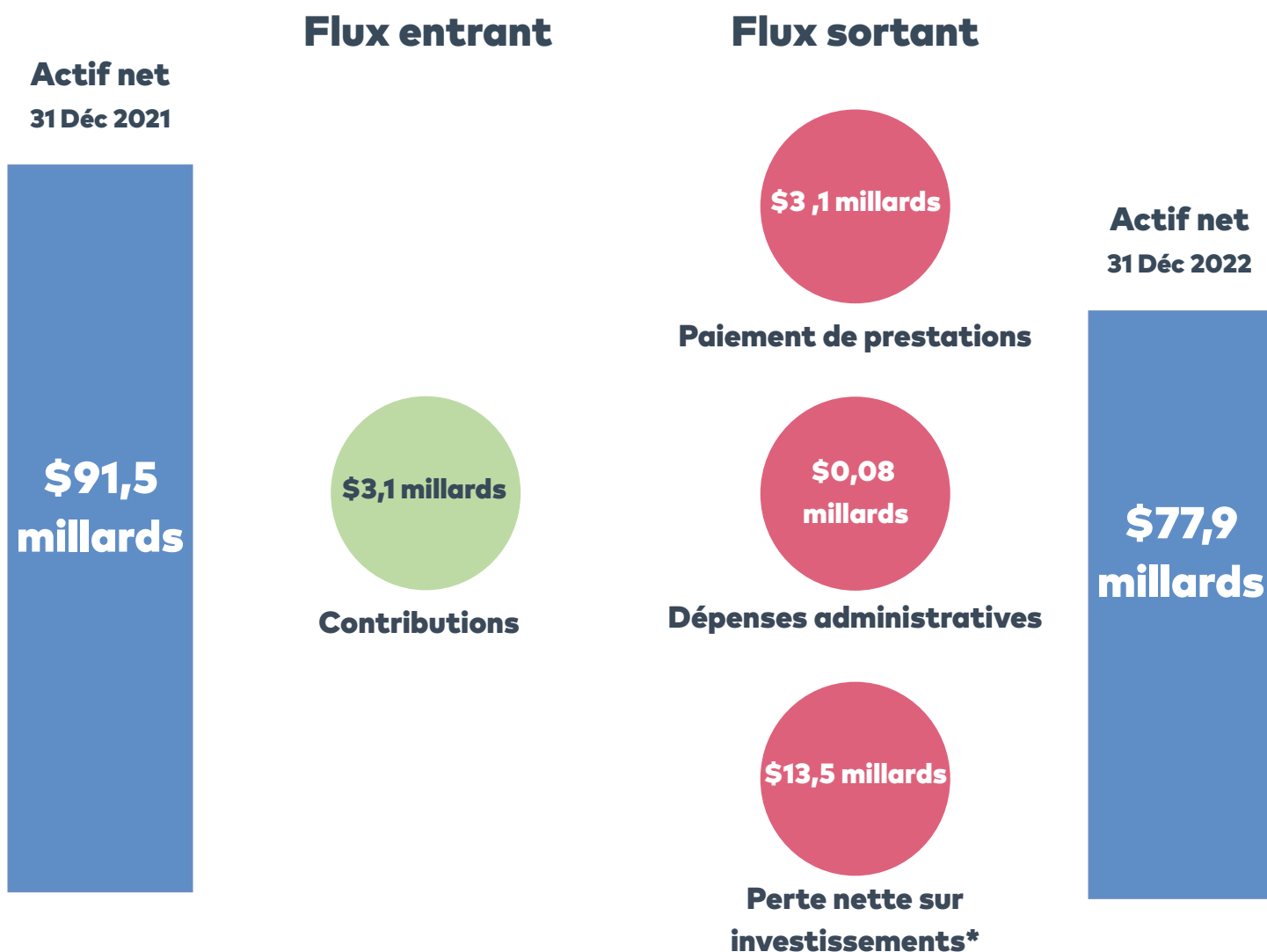
RATIO DE FINANCEMENT

Pour plus de détails, voir page 6.



Aperçu des états financiers de la Caisse 2022

Les chiffres ci-dessous sont en dollars américains.



*Comprend 14,7 milliards de moins-values.

Questions actuarielles et gestion actif-passif

Il est essentiel de veiller à ce que la Caisse puisse continuer à verser des prestations sur le long terme. Des évaluations actuarielles et des études de gestion actif-passif (ALM) permettent de surveiller la solvabilité de la Caisse.

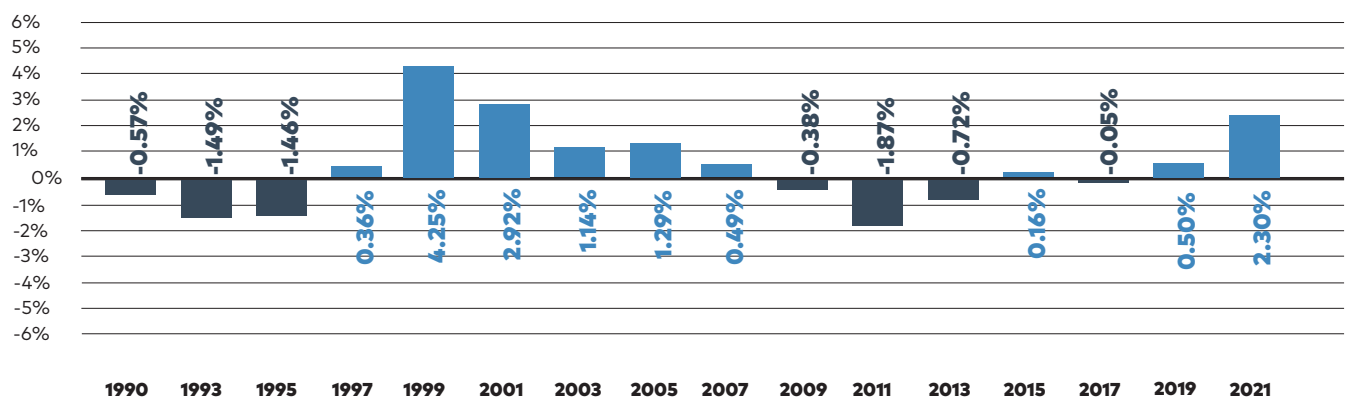
Évaluation actuarielle : s'assurer que la Caisse est solidement financée

L'évaluation actuarielle biennale utilise diverses hypothèses économiques et démographiques pour modéliser les flux de trésorerie futurs de la Caisse. Elle attribue une valeur aux passifs actuels et futurs, à des fins de comparaison avec les actifs actuels et projetés. Avec des passifs s'étendant sur une moyenne de 40 ans dans le futur, l'évaluation actuarielle adopte une vision à long terme. Les fluctuations à court terme de la valeur des actifs sont lissées car la volatilité à court terme du marché ne devrait pas avoir d'incidence sur la capacité de la Caisse à honorer ses obligations.

Valorisation à groupe ouverte

Fournissant une mesure de la santé financière globale de la Caisse, cette évaluation suppose que de nouveaux participants continuent d'adhérer. La mesure clé est le taux de cotisation requis, qui est le taux de cotisation théorique qui maintient un équilibre entre le passif et l'actif à long terme. L'évaluation actuarielle de 2021 a abouti à un taux de cotisation requis de 21,4 % de la rémunération considérée aux fins de la pension, ce qui, par rapport au taux de cotisation réel (23,7 %), équivaut à un excédent actuariel de 2,3 % de la rémunération considérée aux fins de la pension. Les résultats historiques récents sont présentés ci-dessous.

Différences historiques entre les taux de cotisations requis et réels



Valorisation à groupe fermé

Exigée en vertu des Statuts de la Caisse, l'évaluation à groupe fermé donne une idée de la capacité de la Caisse à remplir ses obligations si elle devait être fermée à toute nouvelle participation.

L'évaluation actuarielle de 2021 a attribué une valeur de 70 873,8 millions de dollars américains au passif au titre des prestations constituées, avec une valeur actuarielle des actifs de 82 911,7 millions de dollars américains. Cela équivaut à un ratio de capitalisation de 117 % (montant des actifs divisés par le montant du passif), les ratios de capitalisation historiques étant résumés ci-dessous.

Historique de ratios de capitalisation

1999	2001	2003	2005	2007	2009	2011	2013	2015	2017	2019	2021
113%	106%	95%	92%	95%	91%	86%	91%	101%	103%	107%	117%

Etude de gestion actif-passif (ALM) : maintenir la Caisse sur la bonne voie

Les principaux objectifs de l'étude ALM quadriennale sont les suivants :

- Établir si le taux de cotisation actuel restera suffisant à l'avenir.
- Établir si la solvabilité de la Caisse restera dans une fourchette acceptable.
- Évaluer l'allocation d'actifs actuelle et alternative.
- Évaluer si le taux de rendement supposé des investissements devrait être atteint à long terme.

Les résultats sont utilisés pour établir la stratégie d'investissement et pour comprendre les effets des changements qui ont un impact sur les passifs.

Les principales conclusions de la dernière étude ALM de 2019 étaient les suivantes :

- Le taux de rendement réel des investissements est le facteur le plus important pour maintenir la solvabilité.
- Le taux de cotisation actuel (23,7 %) est approprié.
- Aucun problème de liquidités n'est prévu pour la Caisse au cours des 30 prochaines années.

La prochaine étude ALM devrait être réalisée en 2023.

Organisations membres

Au 31 decembre 2022, les 25 organisations membres de la Caisse sont:

Organisations membres		Nombre de participants	Année d'admission
ORGANISATION DES NATIONS UNIES	ONU	89 446	1949
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	FAO	15 990*	1950
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ	OMS	11 551	1949
ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS	OIM	9 968	2007
ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL	OIT	4 406	1953
AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE	AIEA	2 687	1958
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE	UNESCO	2 601	1951
ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	OMPI	1 200	1977
COUR PÉNALE INTERNATIONALE	CPI	1 107	2004
UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS	UIT	781	1960
ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE	OACI	725	1951
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL	ONUDI	703	1986
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE	FIDA	665	1977
ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE	OMM	407	1952
ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE	OMI	353	1959
ORGANISATION DU TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS NUCLÉAIRES	OTICE	343	2019
TRIBUNAL SPÉCIAL POUR LE LIBAN	TSL	186	2009
CENTRE INTERNATIONAL POUR LE GÉNIE GÉNÉTIQUE ET LA BIOTECHNOLOGIE	CIGGB	174	1996
ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME	OMT	97	1996
AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS	ISA	54	1998
CENTRE INTERNATIONAL D'ÉTUDES POUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES BIENS CULTURELS	ICCROM	50	1981
UNION INTERPARLEMENTAIRE	UIP	44	2005
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER	TIDM	39	1997
ORGANISATION EUROPÉENNE ET MEDITERRANÉENNE POUR LA PROTECTION DES PLANTES	OEPP	21	1983
ARRANGEMENT DE WASSENAAR SUR LE CONTRÔLE DES EXPORTATIONS D'ARMES CLASSIQUES ET DE BIENS ET TECHNOLOGIES À DOUBLE USAGE	WA	14	2021

*Comprend les participants du PAM qui sont administrés, aux fins des pensions, par le même comité des pensions du personnel que celui de la FAO.

Accords de transfert

La Caisse a signé des accords de transfert avec 24 entités, ce qui permet aux participants de la Caisse de transférer leurs droits à pension à une organisation non membre, ou vice versa, lorsqu'un.e employé.e du personnel rejoint une organisation membre de la Caisse et est éligible à participer à la Caisse.

Vous trouverez ci-dessous une liste des accords de transfert en vigueur conclus par la Caisse :

- Banque africaine de développement
- Banque asiatique de développement (suspendu depuis décembre 2022)
- Conseil de l'Europe
- Banque européenne pour la reconstruction et le développement
- Centre européen de prévisions météorologiques à moyen terme
- Communautés européennes
- Association européenne de libre-échange
- Banque européenne d'investissement
- Fonds européen d'investissement
- Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne
- Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques
- Agence spatiale européenne
- Institut d'études de sécurité de l'Union européenne
- Centre satellitaire de l'Union européenne
- Gouvernement du Canada (application limitée à sens unique vers le gouvernement du Canada seulement)
- Banque interaméricaine de développement
- Fonds monétaire international
- Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
- Organisation de coopération et de développement économiques
- Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
- Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
- Union postale universelle
- Banque mondiale
- Organisation mondiale du commerce

Statuts et Règlements



Crédit photo : UN Photo

Les Statuts de la Caisse ont été adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies par la résolution 248 (III), entrée en vigueur le 23 janvier 1949, et ont été modifiés par l'Assemblée à plusieurs reprises suivant les recommandations du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Les Statuts ainsi que le Règlement administratif, le Règlement intérieur et le Système d'ajustement des pensions définissent la gouvernance de la Caisse, les prestations payables et la manière dont elles sont administrées, ainsi que les règles de procédure du Comité mixte et des Comités des pensions du personnel de chaque organisation membre. De plus, le processus d'appel de décisions de la Caisse se trouve dans le règlement administratif.

Gouvernance

La Caisse est administrée par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, l'Administratrice des pensions, un comité des pensions du personnel pour chaque organisation membre et un secrétariat pour chacun de ces comités.

Administration de la Caisse

Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Fonction : Le Comité mixte formule des recommandations soumises à l'approbation de l'Assemblée générale des Nations Unies, y compris le budget, les modifications des statuts et des règlements et sur la gouvernance. Il rend également compte de la solvabilité à long terme de la Caisse (30 ans ou plus) et formule des observations et des suggestions sur la politique de placement de temps à autre.

Composition : Le Comité mixte est composé de 33 membres ; 11 membres représentent les organes directeurs des organisations membres, 11 membres sont nommés par les exécutifs des organisations membres et 11 membres sont élus par les participants en service. La participation aux séances du comité comprend d'autres catégories sans droit de vote, telles que les représentants des retraités.

Comité permanent

Fonction : Le Comité mixte a un Comité permanent qui examine les appels des décisions des Comités des pensions du personnel et de l'administrateur/trice des pensions interjetés par les participants, les retraités et les autres bénéficiaires.

Composition : Le Comité permanent est composé de 15 membres ; 5 représentent les organes directeurs des organisations membres, 5 membres sont nommés par les exécutifs des organisations membres et 5 membres sont élus par les participants en service. En outre, d'autres catégories, tels les représentants des retraités peuvent participer sans droit de vote.

Comités des pensions du personnel et leurs secrétaires

Fonction : Pour chaque organisation membre, un comité des pensions du personnel administre la participation à la Caisse des membres de son personnel et dispose du pouvoir de déterminer l'incapacité aux fins d'octroi des prestations d'invalidité.

Composition : Chaque Comité des pensions du personnel est composé d'un nombre égal de membres représentant (i) l'organe directeur, (ii) le chef de l'organisation, et (iii) les participants en service.

Secrétaires : Les secrétaires des Comités des pensions du personnel des organisations membres sont nommés par le chef de chaque organisation membre sur recommandation du comité des pensions du personnel concerné, à l'exception du Comité des pensions du personnel des Nations Unies (UNSPC). Pour l'UNSPC, l'Administration des pensions fait office de secrétariat conformément aux Statuts de la Caisse.

Comités du Comité mixte

Comité de suivi de la solvabilité de la Caisse et de la gestion actif-passif (FSALM)

Fonction : Le Comité FSALM surveille la solvabilité de la Caisse et fournit des conseils et des recommandations au Comité mixte en ce qui concerne la gestion des risques, la politique de financement, la gestion actif-passif et la politique d'investissement.

Composition : Le Comité FSALM est composé de 8 membres nommés par le Comité mixte, 2 de chacun des groupes tripartites du Comité mixte ainsi que 2 membres supplémentaires désignés par la Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux (FAAFI).

Comité d'actuaire

Fonction : Le Comité d'actuaire conseille le Comité mixte sur les questions actuarielles découlant de l'application des statuts et règlement de la Caisse.

Composition : Le Comité d'actuaire est composé de 5 actuaires indépendants ainsi que des membres ad hoc reconnus dans leur champ de compétence par le monde. Il sont désignés par le Secrétaire général des Nations Unies, sur la recommandation du Comité mixte.

Comité d'audit

Fonction : Le Comité d'audit aide le comité mixte à s'acquitter de sa responsabilité de surveillance concernant: a) la performance et l'indépendance de la fonction de vérification interne; b) les processus d'établissement des rapports d'audit comptable et financier de la CCPNU; (c) le respect de la charte de l'audit interne de la Caisse, ainsi que du statuts et des règlements de la CCPNU pour les audits.

Composition : Le Comité d'audit comprend 6 membres, 3 reflètent la composition tripartite du Comité mixte, 2 sont des experts externes et 1 représente la FAAFI.

Comité du budget

Fonction : Le Comité du budget conseille le Comité mixte sur la proposition de budget de la Caisse concernant les dépenses administratives soumises à l'Assemblée générale ; l'exécution du budget de la Caisse et les prévisions budgétaires révisées ; et la méthodologie budgétaire de la Caisse.

Composition : Le Comité du budget est composé de huit membres : six membres désignés par le Comité mixte parmi les membres des Comités des pensions du personnel, deux de chacun des trois groupes constitutifs du Comité, ainsi que deux membres supplémentaires désignés par la FAAFI.

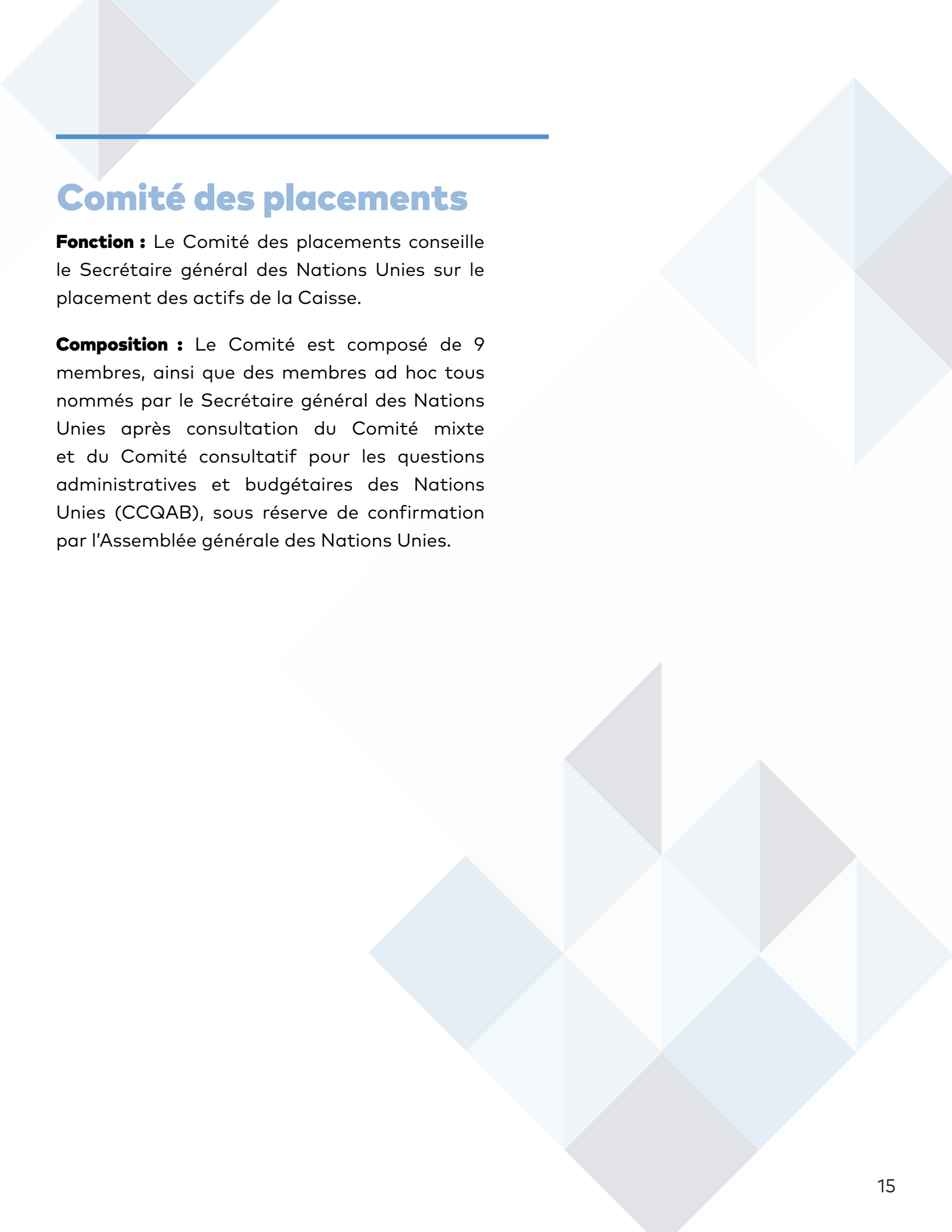
Comité de planification de la relève

Fonction : Le Comité de planification de la relève aide le Comité mixte à sélectionner les cadres supérieurs de la Caisse, en particulier l'Administrateur/trice des pensions, son adjoint/e et le Secrétaire du Comité mixte pour recommandation au Secrétaire général des Nations Unies aux fins de nomination ; élabore des méthodologies d'évaluation de performance pour les postes supérieurs; et adopte une approche stratégique à long terme pour la planification de la relève aux niveaux de la haute direction de la Caisse.

Composition : Le Comité est composé de six membres reflétant la composition tripartite du Comité mixte, de deux membres experts externes et d'un représentant de la FAAFI.

En plus des comités permanents susmentionnés, le Comité mixte s'appuie sur des groupes de travail plus restreints et des comités ad hoc pour préparer des recommandations à l'examen du Comité sur diverses questions. Des exemples de groupes de travail sont le groupe de travail sur la gouvernance et le nouveau groupe de révision du plan de pension.

Ces groupes de travail respectent la composition tripartite du Comité mixte et comprennent des représentants de la FAAFI.

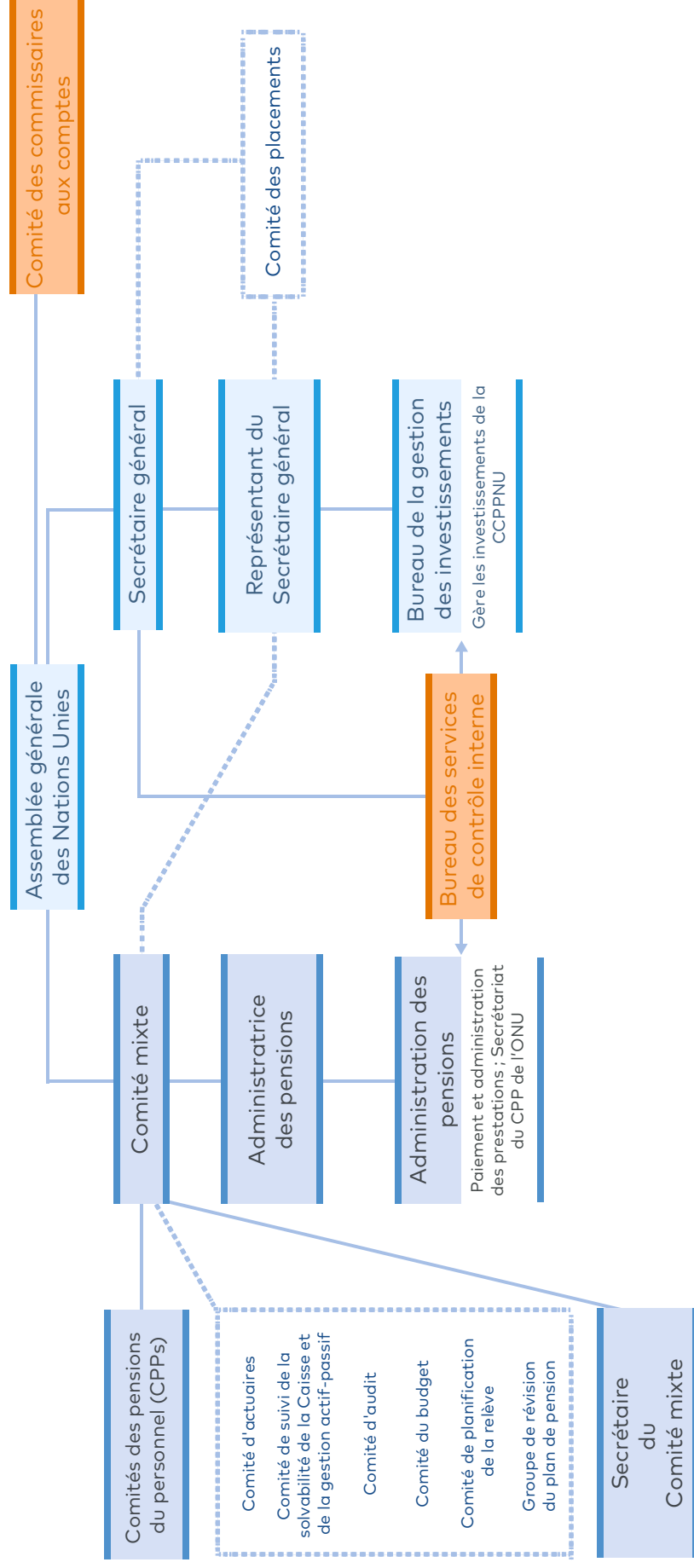


Comité des placements

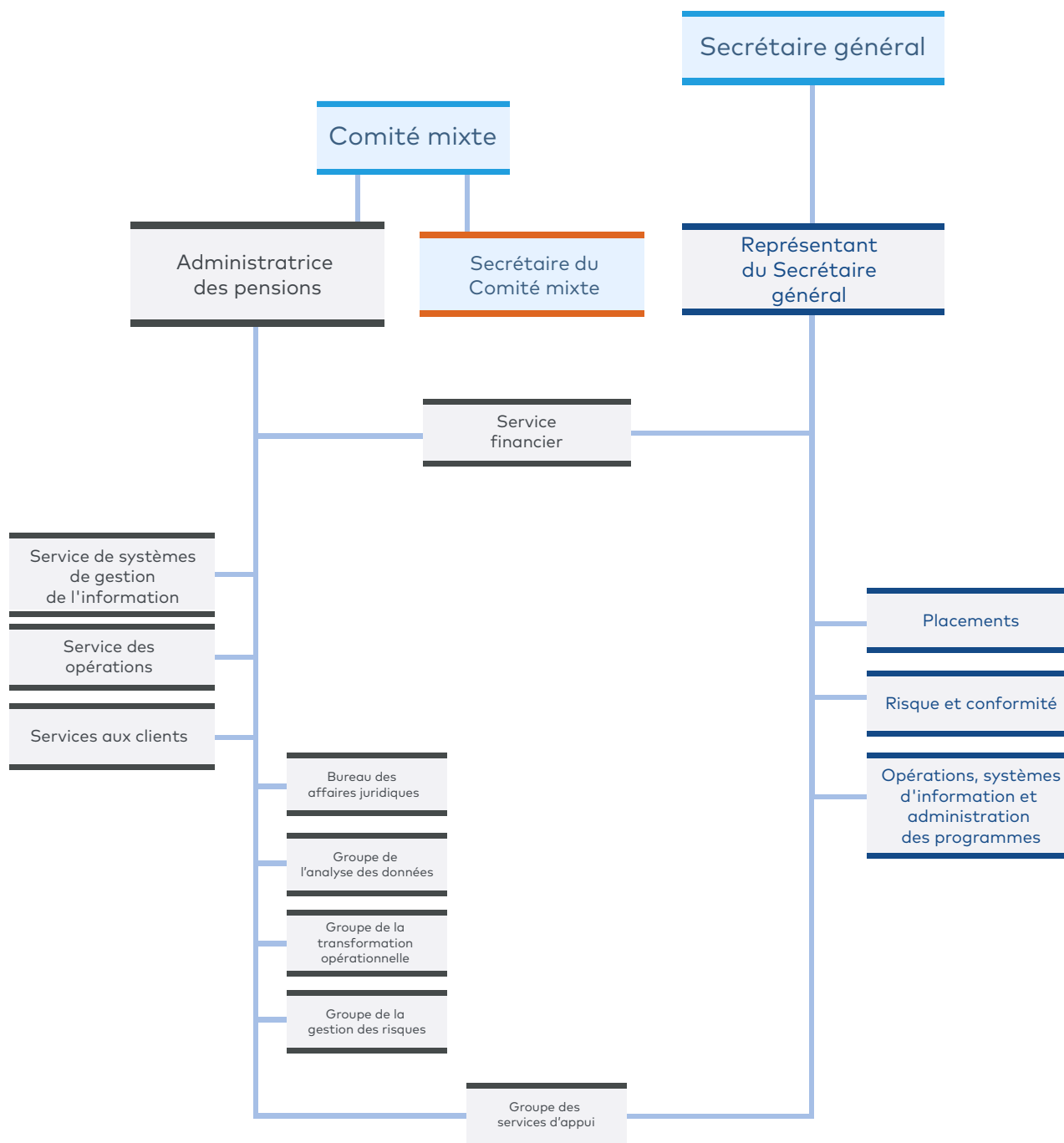
Fonction : Le Comité des placements conseille le Secrétaire général des Nations Unies sur le placement des actifs de la Caisse.

Composition : Le Comité est composé de 9 membres, ainsi que des membres ad hoc tous nommés par le Secrétaire général des Nations Unies après consultation du Comité mixte et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires des Nations Unies (CCQAB), sous réserve de confirmation par l'Assemblée générale des Nations Unies.

[Structure de la gouvernance



Organigramme



Participation et prestations

Participation

Les membres du personnel de chaque organisation membre avec un engagement de 6 mois ou plus deviennent des participants à la Caisse. Chaque mois, un pourcentage de la rémunération considérée aux fins du calcul de la pension du participant est versé à la Caisse, et l'organisation employeur verse le double de ce montant en cotisations.



Régime à prestations définies

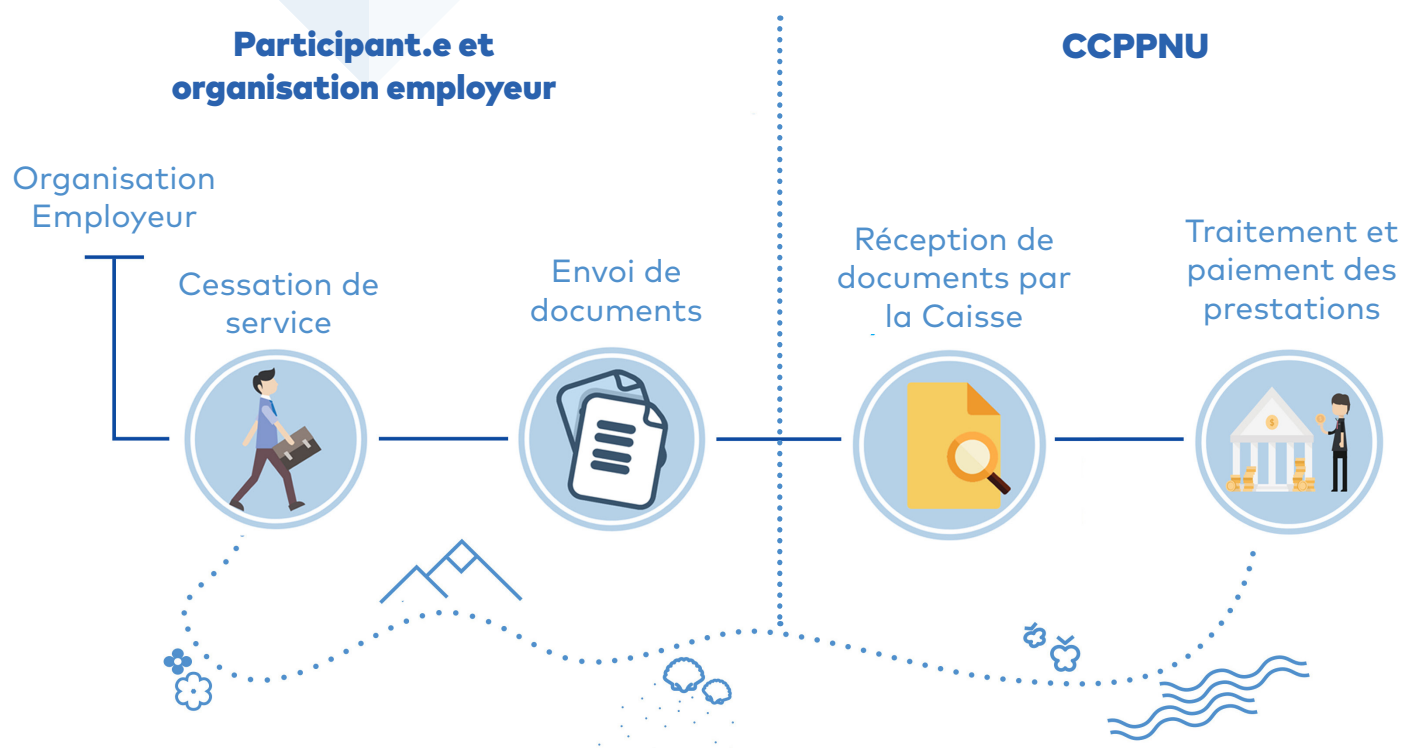
La CCPPNU est un régime à prestations définies. Par conséquent, les prestations ne dépendent pas du retour sur investissement ou de la longévité. Les risques sont assumés par les organisations membres et partagés par les participants à travers le niveau des contributions versées à la Caisse.

Prestations de retraite, de décès et d'invalidité

Les droits à pension sont acquis après 5 ans de participation, sauf en cas de décès et d'invalidité où l'acquisition est immédiate. Lorsqu'ils quittent leur organisation employeur, les participants peuvent opter pour un versement de départ au titre de la liquidation des droits (montant forfaitaire) ou, s'ils ont plus de 5 ans de service, une prestation périodique. Les enfants et les conjoints survivants ont également droit à des prestations.

Processus de cessation de service

Le processus depuis la cessation de service et la soumission et la réception de tous les documents et informations requis à la Caisse.



- **Une prestation de la Caisse ne peut pas être traitée sans les documents de séparation requis de la part de l'organisation employeur et de l'ancien participant.**
- **La Caisse collabore activement avec les organisations membres pour veiller à ce que les documents de séparation soient reçus dans les temps.**

La stratégie C.A.R.E.

La stratégie C.A.R.E de l'Administration des pensions a été définie en 2020 pour les années 2021-2023. La stratégie a été accueillie favorablement et endossée par le Comité mixte et l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 75/246 de 2020.

La stratégie C.A.R.E. a la vision, la mission et les valeurs suivantes.

La vision

Au centre de la stratégie se trouve la vision d'une caisse de pension avec le sens du service, qui fournit des prestations exceptionnelles et de haute qualité aux organisations membres, aux participants et aux bénéficiaires de la CCPPNU, où qu'ils se trouvent.

La mission

A l'appui de cette vision, l'Administration des pensions a identifié trois piliers stratégiques :

- 1) Simplifier l'expérience client :** La Caisse se concentrera sur les moments clés de l'expérience de retraite et les rendra aussi simples et directs que possible pour les participants et les retraités.
- 2) Moderniser les services de pension :** la Caisse se concentrera sur l'innovation, les processus simplifiés et sans papier, les nouvelles technologies et l'amélioration des compétences du personnel, et visera à devenir une organisation axée sur les données. Ces engagements seront l'épine dorsale de la modernisation de la Caisse.
- 3) Développer un réseau de partenariat mondial solide :** La Caisse développera davantage des partenariats internes et externes pour accroître la confiance entre la Caisse et son personnel, ses clients, ses parties prenantes et ses décideurs.

Les valeurs

Dans ces efforts, la Caisse sera guidée par les valeurs fondamentales des Nations Unies, à savoir l'intégrité, le professionnalisme et le respect de la diversité, ainsi que les valeurs qui ont été identifiées comme essentielles à la transformation de la Caisse : innovation, partenariat et service.

Faits saillants de la stratégie C.A.R.E.



Un nouveau site internet avec une navigation simplifiée, intégrant des informations sur l'Administration des pensions et les investissements (2022)

Un nouvel extranet pour le Comité mixte et ses comités, **un nouvel intranet** pour le personnel de la Caisse (2021), **un nouveau portail** pour les organisations membres (2023)

20 nouvelles vidéos et 11 nouveaux modules d'apprentissage en ligne pour aider les participant.es, les retraité.es et les bénéficiaires à mieux comprendre le régime des pensions de la CCPPNU (2022)



Nouvelles interfaces financières pour automatiser le transfert de données entre les organisations membres et la Caisse (2021-2023)

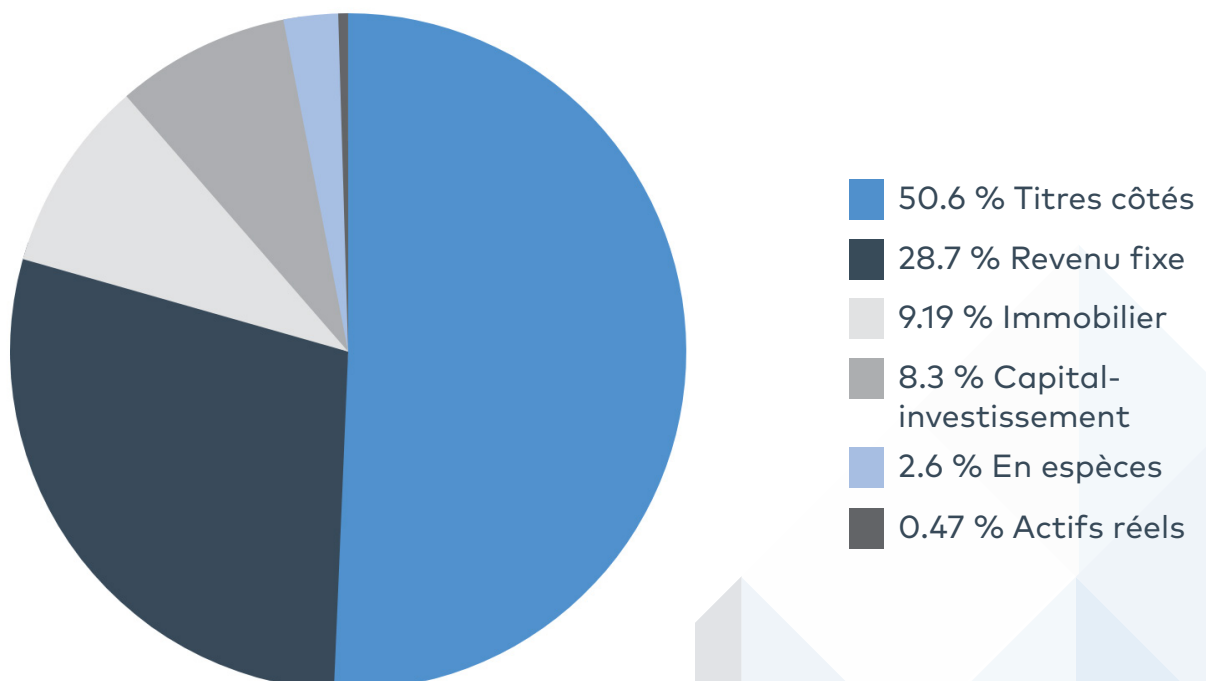
Certificat numérique de droit à prestation (DCE) lancé en 2021 pour remplacer le formulaire papier annuel de preuve de vie ; en 2023, plus d'1/3 des retraité.es et bénéficiaires utilisent le DCE

80 % des documents sont transférés par voie électronique en 2022, contre 39% en 2019.

Investissements

Au 31 décembre 2022, le Bureau de la gestion des investissements (BGI) gère un portefeuille d'investissements réparti mondialement et sur différentes classes d'actifs d'une valeur d'environ 77.9 milliards de dollars américains, dont 72 % sont activement gérés en interne. La Caisse investit dans des régions telles que l'Amérique du Nord, l'Europe, l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Afrique. Les investissements sont effectués dans plusieurs classes d'actifs qui incluent les actions cotées au niveau mondial, les titres à revenu fixe mondiaux, le capital-investissement, l'immobilier et les infrastructures (actifs réels).

Répartition des actifs *



* Au 31 décembre 2022.

Objectifs d'investissement à long terme et à court terme

L'objectif de placement « à long terme » actuel de la Caisse est d'atteindre ou de dépasser un taux de rendement réel de 3,5 % (net de l'inflation, tel que mesuré par l'indice des prix à la consommation des États-Unis) en dollars américains annualisé sur le long terme (15 ans et plus long). L'objectif d'investissement « à court terme » actuel de la Caisse est d'atteindre ou de dépasser le rendement de l'indice de référence de la politique à court terme (3 ans). Dans le but de respecter prudemment ses obligations à long terme, la Caisse doit assurer un niveau adéquat de retour sur investissement de ses actifs tout en tenant compte de la déclaration d'appétit pour le risque approuvé et des exigences posées par ses passifs.

Politique d'investissement

La gestion de l'investissement des actifs de la CCPPNU est la responsabilité fiduciaire du Secrétaire général des Nations Unies, en consultation avec un Comité des investissements, et à la lumière des observations et suggestions, faites de temps à autre, par le Comité mixte sur la politique de placement. Le Représentant du Secrétaire général s'est vu déléguer la responsabilité et l'autorité d'agir au nom du Secrétaire général dans toutes les questions relatives à l'investissement. Les investissements doivent, au moment de l'examen initial, répondre aux critères de sécurité, de rentabilité, de liquidité et de convertibilité. Les investissements sont réalisés dans le cadre d'une déclaration de politique d'investissement (IPS) qui est généralement mise à jour de manière exhaustive suite à la réalisation d'une étude de gestion actif-passif, réalisée une fois tous les quatre ans (voir page 07). La déclaration de politique d'investissement a été mise à jour pour la dernière fois en 2022 et est disponible sur le site internet du BGI.

Diversification des investissements

La politique de large diversification de la Caisse reste une stratégie fiable pour améliorer le profil risque/rendement de la Caisse sur le long terme. La Caisse est unique parmi les grands fonds de pension dans son engagement à diversifier son portefeuille sur une base entièrement mondiale. La Caisse s'efforce en permanence d'identifier des opportunités de diversification de ses investissements par classe d'actifs et régions géographiques. Au 31 décembre 2022, la Caisse avait investi dans 97 pays/territoires*, y compris des pays développés et en développement. Cela comprenait des investissements directs en titres dans 35 devises, ainsi que des investissements indirects dans d'autres pays/territoires par le biais de fonds gérés en externe.

*Territoire désigne une entité non reconnue comme Etat membre des Nations Unies.

Investissement durable

Le Bureau de la gestion des investissements (BGI) est un investisseur à long terme et préfère les entreprises de haute qualité qui peuvent générer un retour sur investissement stable au-dessus de leur coût du capital et réaliser une croissance durable et rentable. Toutes les équipes du BGI tiennent compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs décisions d'investissement. Le BGI effectue une due diligence ESG sur toutes les opportunités d'investissement avec un cadre standardisé et surveille et s'engage avec des gestionnaires externes après l'investissement.

En 2022, le BGI a poursuivi l'intégration des processus environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise initiée les années précédentes. En 2021, le programme ESG du BGI a obtenu la note de 4 étoiles sur 5 de la part des signataires du rapport "Principles for Responsible Investment (PRI)". La Caisse a été classé premier dans l'indice RAAI (Responsible Asset Allocator Initiative) 2021-2022 et dans le rapport sur la liste des leaders.

De plus, le BGI a commencé à déployer des certifications ESG pour ses équipes d'investissement.

Le BGI a renforcé sa politique ESG existante. Ce document énonce les convictions et les principes du BGI liés à l'intégration de la durabilité dans le processus d'investissement ainsi que dans les processus internes. En outre, l'équipe a développé des stratégies Climat 2.0 et Actions 2.0 (passant à un processus d'intégration amélioré et définissant des objectifs d'ici 2025 et au-delà), a renforcé les techniques d'intégration ESG existantes du marché privé et a lancé une révision de ses processus ESG obligatoires. Le BGI a développé sa stratégie d'investissement d'impact suite à la résolution A/RES/76/246 de l'Assemblée générale des Nations Unies demandant à la Caisse d'explorer l'investissement d'impact pour une partie du portefeuille.

Le BGI est toujours sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs de réduction de carbone d'ici 2025 et étend la couverture de ses objectifs à l'immobilier non coté ainsi qu'aux infrastructures non cotées.

Enfin, la Caisse est devenu signataire de la Déclaration du secteur financier de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP 15), une initiative mondiale engageant la communauté financière à contribuer à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes par le financement d'activités et d'investissements.

Budget administratif

Les dépenses administratives de la Caisse sont financées par les contributions de ses organisations membres et des membres du personnel participants ainsi que par les revenus des placements. L'Assemblée générale a noté dans sa résolution 74/263 de 2019 que « les cotisations que lui versent les organisations affiliées et les fonctionnaires participants, les cotisations des organisations affiliées étant financées par les États Membres au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, du budget des autres organisations affiliées et des contributions extrabudgétaires ». Les ressources nécessaires à la Caisse soutiennent ses trois entités : le secrétariat du Comité mixte, l'Administration des pensions et le Bureau de la gestion des investissements, ainsi que les services du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), pour les fonctions d'audit interne.

(Milliers de dollars américains)

2022

Secrétariat du Comité mixte	1 375,7
Administration des pensions	64 307,3
Bureau de la gestion des investissements	54 051,4
Audit	2 084,7
Total	121 819,1

Relation avec le budget ordinaire des Nations Unies – La méthodologie de partage des coûts

Outre l'administration de la Caisse, l'Administration des pensions assure également le secrétariat du Comité des pensions du personnel des Nations Unies (CPPNU) au nom de l'Organisation des Nations Unies (y compris ses fonds et programmes), tandis que toutes les autres organisations membres administrent leurs propres Comité des pensions.

Les Nations Unies remboursent à la Caisse les dépenses engagées pour fournir des services en rapport avec le CPPNU. En tant qu'organisation hôte de la Caisse, les Nations Unies fournissent également un certain nombre de services administratifs à la CCPPNU et facturent la Caisse en conséquence.

L'Assemblée générale des Nations Unies a entériné dans sa résolution 74/263 de 2019 une méthodologie de mesure révisée de l'évaluation des services échangés entre la Caisse et les Nations Unies reflétant mieux la réalité que la méthodologie appliquée jusqu'alors.

Le tableau ci-dessous montre l'impact financier de ce partage des coûts entre l'ONU et la CCPPNU.

(Millions de dollars américains)	
	2022
Services UNSPC fournis par la Caisse (paiement de l'ONU)	8,3
Services fournis par l'ONU (paiement à l'ONU)	(3,3)
Net : Fonds/paiement de l'ONU	5,0

Dates-clés



1949

La Caisse est constituée en tant que fonds de pension à prestations



Années 1960

Les calculs sont encore faits manuellement.



Années 1970

Instabilité des taux de changes, inflation élevée et des marchés se sont détériorés.



La fin des années 1990

La Caisse commence à montrer un important surplus d'investissements.



Années 1990

La Caisse commence à numériser certaines tâches et à utiliser des ordinateurs pour les calculs.



Années 1980

L'Assemblée générale demande de nouvelles mesures d'économie réduisant les prestations et augmentant les contributions.



Années 2000

Le Comité mixte commence à planifier la modernisation de la Caisse. Le premier site internet de la Caisse est créé.

Début de la présente décennie

La Caisse met en place un nouveau système informatique opérationnel (IPAS) et renforce ses services aux clients.

2020

Une nouvelle stratégie est adoptée pour moderniser l'Administration des pensions.



CCPPNU

Caisse commune des
pensions du personnel
des Nations Unies



www.unjspf.org/fr/

Vous pouvez nous suivre sur [LinkedIn](#) et vous inscrire à notre lettre mensuelle pour être mise à jour régulièrement (rendez-vous sur unjspf.org/fr/ et cliquez sur «Inscrivez-vous à notre lettre mensuelle »).